

Bruxelles, le 3 juin 2022
(OR. fr)

9594/22

Dossier interinstitutionnel:
2022/0163(NLE)

TRANS 330

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	ST 9130/22
Objet:	Décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, lors de la 14e réunion de la Commission d'experts techniques de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires en ce qui concerne les modifications des prescriptions techniques uniformes concernant les applications télématiques au service du fret et la modification de l'annexe B des règles uniformes ATMF relative aux dérogations, ainsi que dans la procédure écrite de la commission de révision de l'OTIF en ce qui concerne la modification des règles uniformes ATMF – Adoption

1. Le 20 mai 2022, la Commission a soumis au Conseil la proposition visée en objet. Elle concerne la convention relative aux transports internationaux ferroviaires (COTIF) dans le cadre de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF), dont la mission est d'établir des règles communes pour le transport international ferroviaire de personnes et de marchandises entre ses États membres. L'Union a adhéré à la COTIF en 2011 en vertu de la décision 2013/103/UE du Conseil du 16 juin 2011.

2. La proposition concerne le travail de la commission d'experts techniques. Lors de sa 13^e session en juin 2021, cette commission est convenue de procéder à une modification des articles 3 *bis* et 15 des règles uniformes concernant l'admission technique de matériel ferroviaire utilisé en trafic international (ATMF - Appendice G à la COTIF) pour tenir compte de l'évolution du droit de l'Union en matière de certification des entités chargées de l'entretien, et de modifier le rapport explicatif consolidé en conséquence.¹ Elle a dès lors demandé à la commission de révision d'effectuer ces modifications; le vote aura lieu par procédure écrite après la 14^e session de la Commission d'experts techniques.
3. Lors de sa 14^e session, la commission d'experts techniques sera appelée à approuver une modification des prescriptions techniques uniformes (PTU) concernant les applications télématiques au service du fret (ATF), visant un alignement sur les dispositions en vigueur dans l'Union européenne, ainsi qu'une révision complète de l'annexe B des règles uniformes ATMF en ce qui concerne les dérogations, visant, entre autres, une simplification et une clarification.
4. La 14^e session de la commission d'experts techniques se tiendra à Berne les 14 et 15 juin 2022.
5. La Commission a présenté le projet de décision au groupe "Transports terrestres" le 23 mai 2022. La représentante de la Commission a expliqué que les textes préparés pour la commission de révision avaient été révisés, en parallèle de l'approbation du projet de décision au sein de la Commission, pour tenir compte d'un avis donné par une autre commission au sein de l'OTIF; ces modifications étaient attendus. Le secrétariat du Conseil avait préparé un document de travail contenant un projet de texte mis à jour pour refléter ces évolutions.²
6. Plusieurs délégations ont exprimé une réserve d'examen. La présidence a invité les délégations à compléter leurs avis par d'éventuelles observations écrites, avant le 30 mai 2022.

¹ Pour la position de l'Union européenne pour cette réunion, voir JO L 204 du 10.6.2021, p. 39.

² Doc. WK 7327/22.

7. Aucune délégation n'ayant demandé que le groupe se réunisse à nouveau pour discuter du projet de position de l'Union tel qu'adapté par le document de travail, les délibérations au niveau du groupe peuvent désormais être considérées comme closes.
 8. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à approuver le projet de décision dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document ST 9552/22¹, et à le soumettre au Conseil pour adoption.
 9. Une fois la décision adoptée, le Parlement européen en sera informé.
-

¹ Ce document sera diffusé, dans une langue d'abord, au plus tard le 7 juin 2022, et dans toutes les langues le 10 juin 2022.